

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Ludivine Mairet	Numéro de permis 2019507	Date d'inspection Le 20 mars 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les Chatounets		Numéro de téléphone (506) 204-8909	
Adresse 10 Massey Avenue Moncton NB E1A 3C6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

Lors de la visite, les éléments suivants ont été vérifiés:

- Les activités quotidiennes
- Les rapports d'incidents
- Les dossiers administratifs maintenue sur les lieux
- Si tous les documents obligatoires sont affichés bien en vue dans l'établissement

La Mentor en Assurance de la Qualité a été en mesure d'observer les enfants jouer à l'intérieur. Elle observe des interactions positives entre l'exploitante et les enfants. La MAQ observe l'exploitante faire la lecture de quelques livres et pose des questions ouvertes aux enfants en lien avec l'histoire.

La Mentor en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec l'exploitante concernant la désignation. Elle lui remet le manuel de la désignation.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 mars 2024

Date

original signé par
Ludivine Mairet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 mars 2024

Date